

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 V. 9 Vœu relatif aux bidonvilles roms du Nord parisien.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'implantation de familles roms dans trois bidonvilles situés sur la petite ceinture entre la porte des Poissonniers et la porte de La Chapelle dans le 18e arrondissement et au niveau de la rue Ernest-Roche dans le 17e arrondissement ;

Considérant que cela représente une population d'environ 500 personnes selon les estimations des associations, dont de nombreux enfants ;

Considérant que le tribunal de grande instance de Paris a ordonné l'expulsion dans un délai de quatre semaines de ces bidonvilles après la demande d'expulsion en référé déposée par SNCF Réseau ;

Considérant que la circulaire du 26 août 2012 impose que des diagnostics sociaux soient réalisés préalablement à toute expulsion et que chaque personne présente sur le bidonville doit recevoir une proposition d'hébergement adaptée et viable ;

Considérant que les précédentes destructions de campements roms, que ce soit à Paris ou en petite couronne, ont eu pour conséquence de déplacer le problème et la reformation des bidonvilles d'une commune à une autre ;

Considérant la stratégie régionale de résorption des bidonvilles conduite par la Préfecture de région ;

Considérant que les évacuations de campements doivent impérativement être accompagnées de propositions d'hébergement adaptées ;

Considérant qu'une évacuation ne doit pas interrompre la scolarisation engagée des enfants, levier indispensable de l'intégration de cette population ;

Considérant que sans accompagnement et propositions de solutions alternatives adaptées, les associations d'aide aux familles roms estiment que la moins pire des solutions reste la stabilisation des familles dans les bidonvilles ;

Considérant les dispositifs dédiés d'accompagnement social des familles roms, vers l'emploi, le logement, les actions de soutien à la parentalité et de scolarisation des enfants (maraudes spécialisées, hébergement, accueils de jour dédiés, projets mêlant hébergement et accompagnement social etc.) mis en place par la Ville de Paris, ainsi que l'étude lancée sur les projets d'habitat concerté menée par la Ville de Paris en lien avec les différents acteurs concernés, qui doivent voir le jour en 2017, conformément au vœu de l'Exécutif voté au Conseil de Paris de février 2016 ;

Considérant la demande de la Ville de Paris à la Préfecture de surseoir à l'expulsion afin de permettre à l'opérateur désigné par l'Etat de finaliser dans les meilleures conditions le diagnostic social engagé ;

Aussi, sur proposition d'Anne Souyris, Galla Bridier et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP) et de Dominique Versini, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Que la Ville de Paris réitère sa demande à la Préfecture de surseoir à l'exécution du jugement d'expulsion le temps que les diagnostics sociaux puissent être menés à leur terme, et qu'elle continue à travailler en lien étroit avec l'Etat et les associations pour coordonner les actions engagées en ce sens.

Que les familles présentes sur le bidonville fassent l'objet de propositions d'hébergement adaptées par l'Etat sur la base des diagnostics sociaux réalisés préalablement à toute opération.

Que les résultats de l'étude de faisabilité engagée par la Ville relative aux projets d'hébergement et d'habitat concerté à Paris fassent l'objet d'une présentation au printemps 2017.

Que rapidement, en fonction des préconisations de l'étude, dans le cadre d'un meilleur accès au droit commun ou de nouveaux dispositifs expérimentaux, ces familles puissent autant que possible avoir accès à un logement afin de briser le cercle vicieux des expulsions et du mal logement.